

Sainte Marie, le 14 octobre 2021

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 8 octobre 2021**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 8 octobre 2021 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

**Étaient présents :** GROSCLAUDE Gérald - GROSCLAUDE Denis — BIRRINGER Frédéric - BARAILLER Monique – BARBET Hervé — BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric — MAITRE Martine - PETETIN Nathalie - VALLAT Stéphanie - VALLAT Guillaume - VALTON Julien.

**Était absente excusée :** EMONIN Claire

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut siéger.

Madame Claire EMONIN a donné procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Gérald GROSCLAUDE.

Monsieur Julien VALTON a été nommé secrétaire.

Compte rendu du 27 juillet 2021 approuvé à l'unanimité.

.....  
**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Aménagement du territoire**

**En cours :**

**PA :**

**AVAC Immo** – rue de Bavans, Entre les Vies et Grande Rue – Lotissement de 14 parcelles

**Retour :**

**PC :**

**GARMI Éli** – 5 rue de Lougres – Création de 2 garages et 1 place de stationnement - **ACCORDÉ LE 24/09/2021**

**GARCIA Stéphanie** – 17 rue de la Chauillère – Maison d'habitation - **ACCORDÉ LE 13/09/2021**

**BASCH Myriam** – 4 rue de Lougres – Extension - **ACCORDÉ LE 27/09/2021**

**PD :**

**PERRIN Olivier** – 9 rue de Lougres – **ACCORDÉ LE 23/09/2021**

**DP :**

**LALLOZ Bernard** – 28 rue des Grands Moulins à Vent – Réfection de toiture **ACCORDÉ LE 7/10/2021**

**CUb:**

**FORMÉ Claudine** – Grande Rue – **ACCORDÉ LE 02/09/2021**

**CUa :**

**Maître Laurent LARESCHE** – 11 Grande Rue – **RÉPONDU LE 05/08/2021**

**Maître RAEBISCH ET ADAM-PFEIFFER** – 2D rue d'Echenans – **RÉPONDU LE 31/08/2021**

Maître Pierre AMBLARD – Lieu dit au village – **RÉPONDU LE 07/09/2021**

Maître Pierre AMBLARD – 17 rue de la Chauillère – **RÉPONDU LE 16/09/2021**

Maître Pierre AMBLARD – 20 ter Grande Rue – **RÉPONDU LE 30/09/2021**

### Commission aide sociale

La responsable de la commission informe le Conseil Municipal qu'il est prévu d'organiser le repas des aînés le samedi 4 décembre 2021. La commission est à la recherche d'un traiteur pour cette manifestation.

### PRÉSENTATION ACCA SAINTE-MARIE

Monsieur Jean-Noël BOITEUX, Président de l'ACCA de SAINTE-MARIE, sur invitation du Maire a présenté aux membres du conseil municipal, l'organisation et le fonctionnement de l'association. Il a expliqué les missions de l'ACCA et répondu aux questions des conseillers concernant le déroulement des battues.

### FORÊT : CONTRATS DE BÛCHERONNAGE ET DE DÉBARDAGE

#### Choix du bûcheron

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission et après avoir délibéré sur les offres de prix, accepte à l'unanimité celle de la Société TRANSTHOM de Saint-Maurice-Colombier, avec les tarifs suivants :

- pour abattage des grumes au prix de 13,50 € HT le m<sup>3</sup>,
- pour abattage des grumes laissées en chauffage et l'abattage des chablis laissés en chauffage situées « au Chênois ou à la Côte » au prix de 18 € HT le m<sup>3</sup>,
- pour façonnage des stères en forêt au prix de 20 € HT le stère.
- pour débardage des grumes et des grumes des chablis au prix de 8 € HT le m<sup>3</sup>,
- pour le câblage des grumes au prix de 60 € HT de l'heure,
- pour la livraison au prix de 10 € HT le stère.

### FORÊT : PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE 2021/2022

#### Prix du bois d'affouage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix du bois, pour 2022 :

- prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes : 8 € le stère
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 30 € TTC le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron livré chez l'habitant 41 € TTC le stère.

#### Prix des lots de dépressage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix des lots de dépressage à 15 € le lot.

### Modalités d'inscriptions, de répartition et de facturation des lots d'affouage

- L'affouage est partagé 1 lot par foyer habitant la commune.
- L'affouage concerne des houppiers ou arbres abattus ou déracinés
- 3 catégories de volumes de lots sont proposées à l'inscription :
  - a) Petits Lots (moins de 5 stères)
  - b) Lots Moyens (de 5 à 10 stères)
  - c) Gros Lots (+ de 10 stères)
- L'attribution des lots se fait par tirage au sort dans chaque catégorie,
- Le prix du stère est fixé à 8 € le stère à façonner par les affouagistes,
- Attestation d'assurance responsabilité civile à fournir.

Cette année encore, la commission propose de conserver la mise en place de la taxe d'affouage. Après l'inscription, la facturation sera envoyée à l'affouagiste, d'un montant de :

- 16 € d'acompte, correspondant à 2 stères, pour les petits lots (moins de 5 stères),
- 40 € d'acompte, correspondant à 5 stères, pour les lots moyens (de 5 à 10 stères),
- 80 € d'acompte, correspondant à 10 stères, pour les gros lots (plus de 10 stères).



Le solde sera facturé, après inventaire, par la commission en mai 2022, lorsque le bois sera empilé, selon le volume fabriqué déduit du volume déjà payé par l'acompte.

En complément de l'affouage sont proposés:

1°) des stères de bois façonnés par un bûcheron professionnel (ETF) pour les habitants qui ne peuvent fabriquer eux-mêmes leur bois, **Prix du stère à prendre en forêt = 30 € TTC.**

2°) des stères façonnés par le bûcheron professionnel (ETF) et livrés chez l'habitant par une entreprise professionnelle (ETF) pour les personnes qui ne peuvent fabriquer et transporter leur bois, **Prix du stère livré = 41 € TTC.**

3°) des lots de dépressage : perches à couper pour éclaircie des parcelles en régénération naturelle. **Prix du lot 15 € le lot. La facturation de ces lots sera envoyée aux personnes après leur inscription.**

### **RÈGLEMENTS D'INSCRIPTION ET D'EXPLOITATION AFFOUAGE 2022**

Le responsable de la commission présente les règlements d'inscriptions et d'exploitations qui devront être appliqués par l'ensemble des affouagistes. Ces règlements sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **DESTINATION DES COUPES**

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal demande à l'ONF la mise en vente sur pied et en bloc pour la vente d'automne 2021, des parcelles 19af, 36r, 39r, 45p.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission.

Le Conseil Municipal lors d'une ancienne délibération avait demandé la mise en vente en vente sur pied et en bloc de la parcelle 46 qui n'avait pas eu d'acheteur cette parcelle sera remise en vente par l'ONF lors de la vente d'automne 2021.

### **AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le responsable de la commission rappelle au Conseil Municipal le programme d'amélioration de l'éclairage public 2021. Ces travaux d'économie d'énergie sont prévus, rue Derrière les Vergers, rue de Désandans, rue de Lougres, carrefour rue de Saint-Julien et Grande Rue soit 17 points lumineux qui seront changés.

Plusieurs devis ont été demandés afin de déposer une demande de subvention auprès du SYDED, celle-ci ayant été envoyée en date du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal peut donc choisir l'entreprise qui sera chargée de ces travaux.

L'exposé du responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise HAEFELI pour un montant de 7 490.69 € HT soit 8 988.83 € TTC.

### **Horloges astronomiques**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que 4 horloges astronomiques sur les 7 que compte la commune sont obsolètes et qu'un décalage parfois conséquent dans l'éclairage public a été observé.

Dans un souci d'optimisation de celui-ci, le responsable de la commission propose au Conseil Municipal de les changer. Un devis de l'entreprise BAUMGARTNER est présenté pour un montant de 1 418,10 € HT soit 1 701,72 € TTC.

L'exposé du responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise BAUMGARTNER pour un montant de 1 418,10 € HT soit 1 701,72 € TTC.

### **RÉFECTION DES CONDUITES D'EAU DES FONTAINES**

Le responsable de la commission forêt présente plusieurs devis pour la réfection des conduites d'eau alimentant les fontaines communales.

L'exposé du responsable de la commission forêt entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise MONNIER TP pour un montant de 4 215.20 € HT soit 5058.24 € TTC.



## **PMA : PACTE DE GOUVERNANCE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Pacte de Gouvernance vise à simplifier les relations des communes avec l'Agglomération, diffuser et partager l'information, et articuler l'action publique avec la démocratie participative. Quatre ans après la création de Pays de Montbéliard Agglomération et l'exemplarité de la phase de préfiguration mise en œuvre sur le fondement d'une charte ayant promu l'équilibre des territoires et la complémentarité entre l'intercommunalité et ses communes membres, l'élaboration d'un pacte de gouvernance est apparue comme une réelle opportunité de réaffirmer leurs valeurs conduisant l'action publique de la collectivité, d'approfondir les principes fondant l'intervention de l'Agglomération et d'améliorer la transparence du processus décisionnel.

Considérant ces éléments, le Conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 14 janvier 2021, d'élaborer un pacte de gouvernance pour Pays de Montbéliard Agglomération et ses communes membres.

L'exposé du Maire entendu et après avoir pris connaissance du projet de pacte de gouvernance, le Conseil Municipal émet, à 12 voix contre et 2 abstentions, un avis défavorable à ce projet.

## **PMA : EXTENSION DE LA CONVENTION RÉGISSANT LES INTERVENTIONS DE DÉSINFECTIION, DE DÉINSECTISATION ET DE DÉRATISATION**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'étendre les compétences désinfection, désinsectisation et dératisation au service Gardes nature Communautaires- Sécurité – Santé Publique, une convention régissant ces interventions a été décidée au conseil communautaire en date du 29 juin 2021. Le Maire présente alors une proposition de convention définissant les engagements respectifs de chaque partie au titre de ces interventions du Service 3D dans la commune.

La commune devra préciser ses choix en matière d'intervention systématiques semestrielles et les interventions chez les particuliers.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal souhaite avoir quelques précisions sur les interventions et leur tarif.

Cette question sera donc traitée lors d'un prochain conseil municipal.

## **PMA : PISTES CYCLABLES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal une convention de mise à disposition pour les pistes cyclables de Présentevillers / Saint-Julien.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire

## **FSL ET FAAD 2021**

Chaque année, le Conseil Général demande aux communes de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Ce plan a pour mission d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle à travers le Fonds de Solidarité pour le Logement et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 voix CONTRE et 1 abstention, de ne pas financer ces deux actions.

## **DIVERS**

### *Décision modificative Forêt :*

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une décision modificative au budget forêt a dû être prise en urgence pour pouvoir bénéficier des subventions MINIMIS.

En effet, ces ventes ont généré des recettes communales, mais des écritures comptables ont été nécessaires en dépenses dans le cadre des subventions MINIMIS qui n'étaient pas prévues au budget Forêt.

D'autres décisions modificatives pourront être prises selon les futures écritures.

### *Vide maison*

Le Maire remercie tous les volontaires qui ont participé aux opérations de nettoyage de la maison située au 7 rue de Lougres. D'autres journées sont à prévoir avant la démolition du bien.

Projet de réfection de la voirie sur le CD 33 (traversée du village)

Pour le projet de la rénovation de la voirie CD 33 (traversée du village) et d'enfouissement des réseaux, il sera nécessaire de choisir un bureau d'étude.

Le Conseil Municipal valide la possibilité de faire paraître une annonce légale dans la presse locale afin de trouver ce bureau d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE SAINTE-MARIE" at the top and "Doubs" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a cross, and other heraldic symbols. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in red ink that reads "Grosclaude".

